



SPORT
en **ESMS**



En partenariat avec



Ordre du jour

- 1. Rappel de la dynamique commune ARS et CPSF**
- 2. Rappel des bienfaits de l'APS**
- 3. Présentation de l'écosystème des parasports : les acteurs qui m'entourent**
- 4. Approche de l'outil d'autodiagnostic : APS dans votre établissement, où en êtes-vous ?**
- 5. Prochaines échéances**
- 6. Temps d'échanges**

1. Rappel de la dynamique commune ARS et CPSF

3 axes

- 1. Animation du réseau des référents APS en ESMS**
- 2. Montée en compétences des membres du réseau**
- 3. Liens et interactions entre médico-social et clubs ordinaires**

Pour les axes 1 et 2, un travail sur l'existant sera opéré avant toute chose pour ne pas recréer des outils ou supports déjà existants.

De plus, l'ARS apportera un soutien particulier quant au versant des personnes âgées qui ne relèvent pas directement du champ du CPSF.

AMI sur le programme ESMS et Clubs

Le réseau des référents

Pour qui ?

- Les référents APS déjà identifiés.
- Celles et ceux qui ne le sont pas encore.
- Les ESMS qui n'ont pas encore désigné de référent.

Par qui ?

- Piloté par le CPSF en lien avec l'ARS et en complémentarité des actions portées par Handisport et Sport adapté.
- Intervenants extérieurs ponctuellement.



Le réseau des référents

Pour quoi ?

- Identifier, sensibiliser et outiller les référents APS en ESMS (auto-diagnostique; handiguide des sports etc.).
- Apporter aux référents APS des connaissances sur l'écosystème sportif local.
- Accroître l'activité physique des PSH et PA en établissement.
- Echanger entre professionnels pour ne pas se sentir isolé dans sa mission.
- Partager des « bonnes » pratiques et des expériences vécues.



Le référent APS en ESMS



*Loi du 2 mars 2022 et son décret d'application du 17 juillet 2023 : **chaque établissement médico-social doit désigner un.e référent.e APS** parmi le personnel de l'établissement.*

Mission du référent.e APS

- **Information** → Offre d'APS au sein de l'ESMS et au local
- **Diffusion** → Outils liés à la pratique d'APS et des connaissances
- **Accompagnement** → Mise en place du Plan Personnalisé d'Activité Physique
- **Formation continue** → Acquisition de compétences sur des thématiques spécifiques

Ce qui n'est pas du rôle du référent.e APS

- Pas d'encadrement des personnes accueillies
- Pas de formation qualifiante

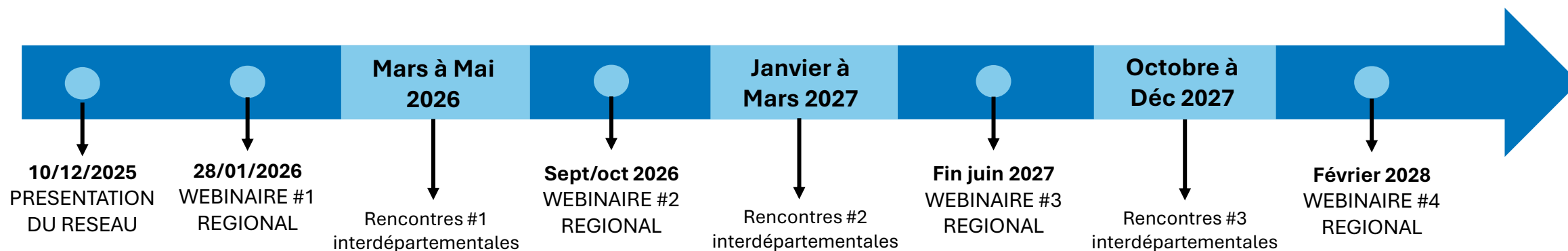
Le réseau des référents



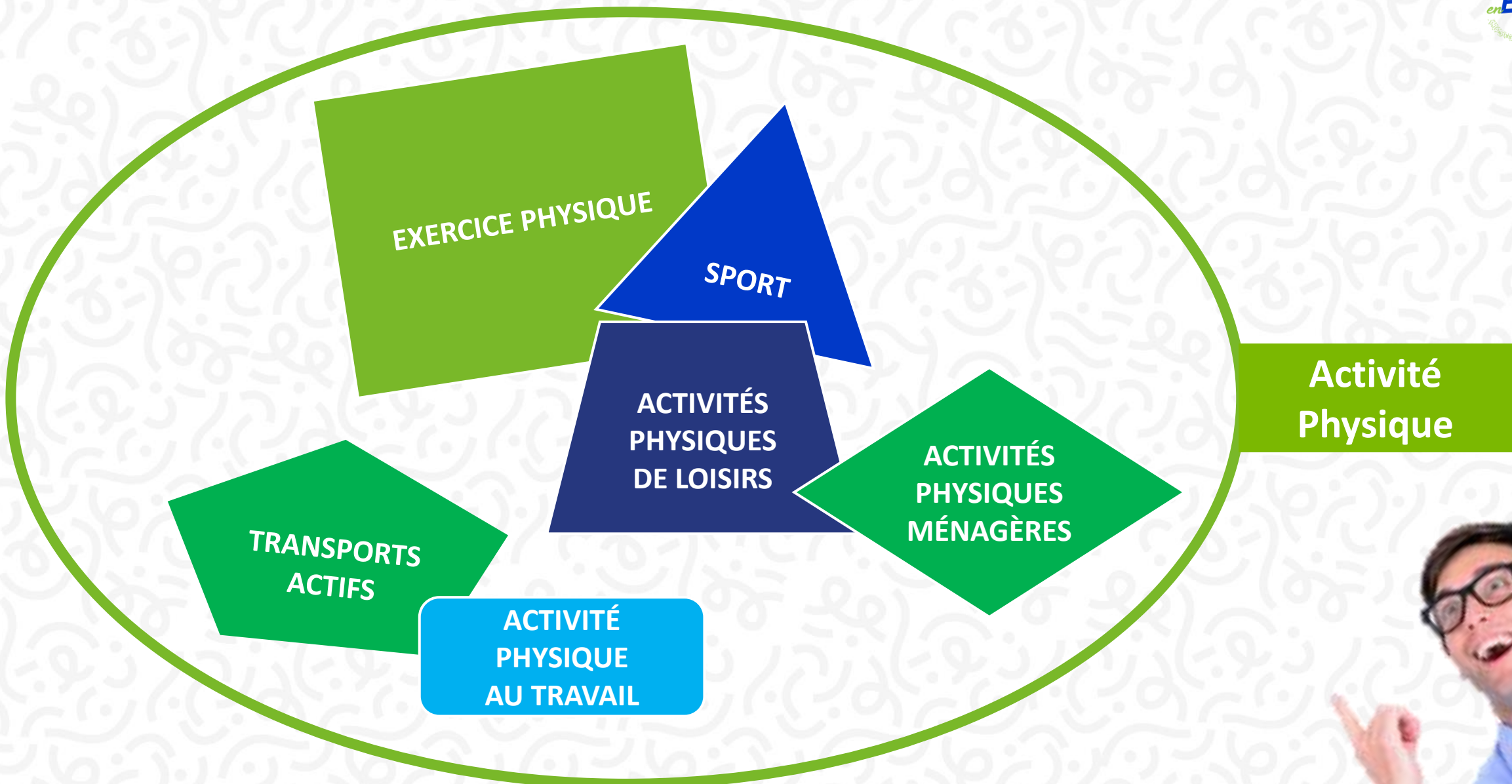
Inscription au réseau via le formulaire en ligne sur la page dédiée (à venir)

Comment ?

- Alternance de webinaires régionaux et de rencontres interdépartementales.
- 4 groupes de départements :
 - Groupe 1 : Deux-Sèvres (79) / Vienne (86) / Charente-Maritime (17) / Charente (16)
 - Groupe 2 : Creuse (23) / Haute-Vienne (87) / Corrèze (19)
 - Groupe 3 : Gironde (33) / Lot-et-Garonne (47) / Dordogne (24)
 - Groupe 4 : Landes (40) / Pyrénées-Atlantiques (64)



2. Rappel des bienfaits de l'APS



Les bienfaits communs à tous



Le bénéfice de ces acquisitions est encore plus grand chez les personnes en situation de handicap qui gagneront en autonomie en les transposant dans leur vie quotidienne.

3.

Les acteurs qui m'entourent

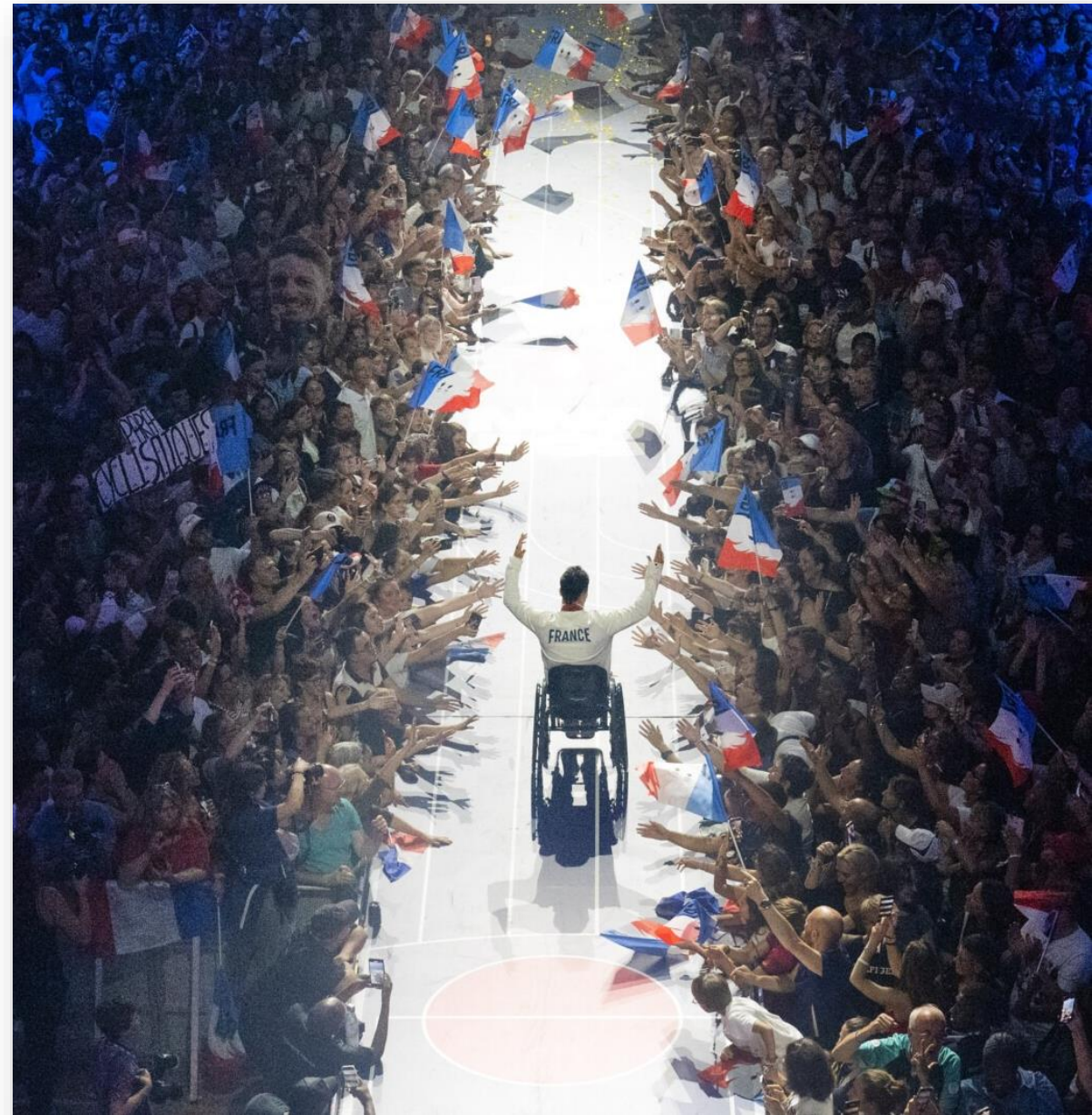
Ecosystème des parasports

Le CPSF

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap. À ce jour, il compte 51 fédérations membres.

DEUX MISSIONS PRINCIPALES :

- Constitution et direction de l'équipe de France aux Jeux Paralympiques
- **Développement de la pratique parasportive sur l'ensemble du territoire**



Vos interlocuteurs en Nouvelle-Aquitaine : nouvelleaquitaine@france-paralympique.fr

Stéphanie RENAUD – Référente paralympique => s.renaud@france-paralympique.fr / 07 61 32 68 18

Maxime Neny-Delobbe – Référent paralympique adjoint => m.nenydelobbe@france-paralympique.fr / 06 50 81 18 70



Fédérations parasportives délégataires

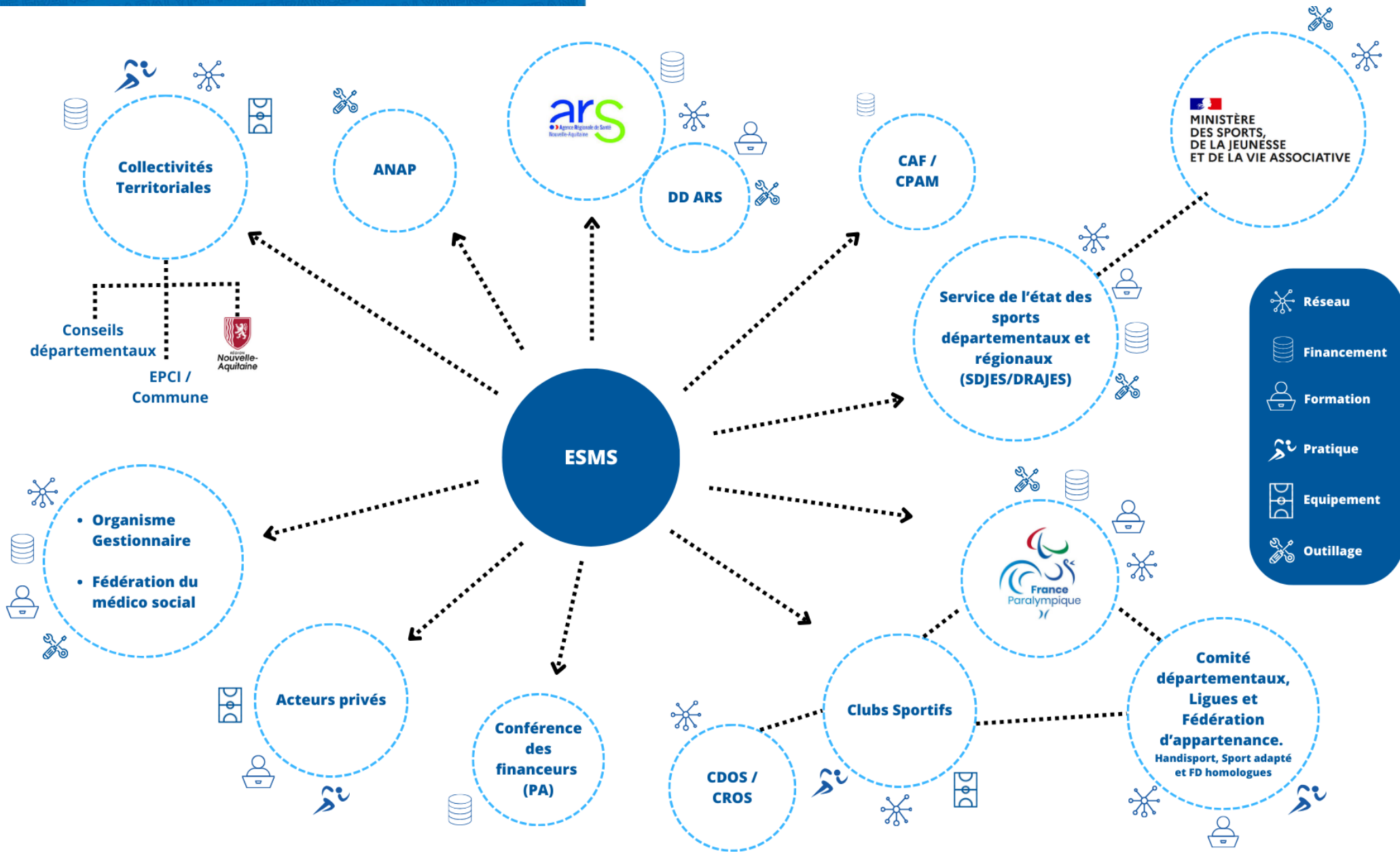


Fédérations spécifiques



Fédérations parasportives





4.

APS dans votre
établissement, où en
êtes-vous ?

Approche de l'outil d'autodiagnostic

Principe général de l'outil



Un outil d'autodiagnostic

« Identifier la place de l'APS au sein de mon ESMS »

<https://autodiagnostic-esms.france-paralympique.fr/>

Un outil gratuit destiné aux référents APS :

- **Réponses** à des questions simples (autodiagnostic)
- **Identification** des besoins
- **Orientation** vers les ressources associées
- **Exploration** du contenu en autonomie

Objectif :

- Faciliter l'accès à la ressource
- Décrire sa situation, pour être suivi et accompagné dans les meilleures conditions, avec des informations claires et précises.

Principe général de l'outil

Un autodiagnostic de maturité

Une orientation vers des ressources existantes en fonction des réponses à l'autodiagnostic

Plateforme numérique

Un accès libre à l'ensemble des ressources

Des coordonnées humaines (acteurs départementaux ou autres référents) pour interagir avec ses pairs ou avec des « accompagnateurs »)

Comment utiliser l'outil ?



Avec le soutien de



Mon tableau de bord

Toutes les ressources

Je rejoins le réseau des référents

ZOOMER - 0 +

CONTRASTE A A

Autodiagnostic C.
Se déconnecter

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT: OÙ EN ÊTES VOUS ?

Cet outil d'autodiagnostic s'adresse aux référents Activité Physique et Sportive (APS) au sein des établissements et services médico-sociaux. Il vous aide à évaluer vos besoins, accéder à des ressources adaptées et développer le projet sportif de votre structure.

Accéder à mon tableau de bord

<https://autodiagnostic-esms.france-paralympique.fr/>

Vidéo de présentation



Comment utiliser l'outil ?

<https://autodiagnostic-esms.france-paralympique.fr/>

<https://www.normandie.ars.sante.fr/activite-physique-et-sportive-aps-en-etablissements-medico-sociaux-destination-des-personnes-en>

Time code 27:25 à 34:25

Un outil évolutif



Recensement des ressources

- Ne pas hésiter à nous contacter pour :
 - Identifier des ressources existantes qui seraient disponibles, pour les intégrer à l'outil
 - Identifier des ressources non existantes, mais à construire

Evolution de la dynamique

- Ne pas hésiter à venir refaire le questionnaire à J+6 mois, pour voir une potentielle évolution dans le projet de la structure

Une cartographie vouée à évoluer

- Intégration de nouveaux contacts en fonction des régions qui s'investissent (triptyque CPSF / ARS / DRAJES + SA / Handisport / ...)

Une adresse mail générique

- autodiag-esms@france-paralympique.fr

5. Actualités / Echéances

Actualités



Semaine Olympique et Paralympique (SOP 2026)

- ❑ Dates : du 30 mars au 4 avril 2026

- ❑ Thématique : Engagez-vous !
 - L'engagement sportif
 - L'engagement bénévole
 - L'engagement supporter

- ❑ Pour inscrire son projet, rendez-vous sur [la page officielle](#).

- ❑ Ressources du CPSF sur la page dédiée : <https://france-paralympique.fr/la-semaine-olympique-et-paralympique/>

Programmation prévisionnelle



Rencontres interdépartementales #1 : Mars à Mai 2026

- Groupe 4 : Landes (40) / Pyrénées-Atlantiques (64)
LANDES – Début Mars 2026
- Groupe 2 : Creuse (23) / Haute-Vienne (87) / Corrèze (19)
CREUSE – Fin Mars 2026
- Groupe 1 : Deux-Sèvres (79) / Vienne (86) / Charente-Maritime (17) / Charente (16)
CHARENTE – Début Avril 2026
- Groupe 3 : Gironde (33) / Lot-et-Garonne (47) / Dordogne (24)
DORDOGNE – Fin Avril 2026

Format journée
10h-15h30
Sur inscription

Retrouver les informations



1 page dédiée sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
(en cours de construction)

Objectif : Centralisation des données

Vous y retrouverez :

- Process et lien pour s'inscrire dans le réseau.
- Ensemble des diaporamas et ressources (webinaires et regroupements interdépartementaux).
- Dates à venir.
- Dans la mesure du possible, liste des établissements ayant une personne inscrite au réseau (actualisation semestrielle).



6. Temps d'échanges

MERCI !